

DEMANDE DE DÉROGATION DE TONNAGE

Cette demande complète doit être transmise minimum 3 semaines avant le début souhaité de l'intervention.
Attention : cette demande n'a aucune valeur de dérogation ni d'autorisation, elle permet simplement l'ouverture d'un dossier.
 Toute demande incomplète ne sera pas traitée.
La dérogation est nominative et ne pourra être utilisée par une entreprise non stipulée sur ce document.
Elle est valable uniquement pour la période renseignée ci-dessous.

Formulaire et documents à renvoyer à Grenoble Alpes Métropole – Service Conservation du Domaine Public:
 par courriel : **circulation@lametro.fr**
 avec copie à : **police.municipale@noyarey.fr**

Liste des documents à fournir :

- Le présent formulaire de la demande de dérogation dûment rempli et signé
- **Une photocopie de la carte grise à jour des visites techniques de chaque véhicule concerné par la demande de dérogation**

	Nom / Raison sociale	Représentant légal	Adresse	Téléphone	e-mail
Demandeur					
Entreprise (s) de transport					

DEMANDE DE DÉROGATION DE TONNAGE

En présence d'une contestation de la part du demandeur de la présente, il lui appartient de faire dresser un constat d'état des lieux contradictoire par huissier des voies et ouvrages concernés, à ses frais avant et après avoir emprunté l'itinéraire.

Lu et approuvé,

A, fait le

Nom + signature du demandeur (ou Nom de l'entrepreneur agissant pour le compte du demandeur)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date réception de la demande au service Gestion Patrimoniale des Infrastructures :

Date de l'avis :

Motif de la restriction en vigueur :

Demande de dérogation autorisée ? (OUI/NON)

Itinéraire de substitution :

Prescriptions du service GPI :

Annexes jointes (photos, constat d'huissier, Diagnostic de l'état de la chaussée, de l'ouvrage, etc...) :